COMITÉ DE VENDÉE DE BADMINTON
202 boulevard Aristide Briand - BP 167
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02.51.44.27.50. mail. codep85badminton@gmail.com

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°9 du 15 février 2022

Le 15/02/2022 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-annexée.

Feuille de Présence :

Civilité :	*Nom Prénom :*	*Présence :*	*Pouvoir de :*
Mme	GUY Émeline (EG)	**X**	
M.	HUVET Alexandre (AH)		
M.	LEFEBVRE Laurent (LL)		
M.	MOTAIS Stéphane (SM)		
M.	PETIT Nicolas (NP)	**X**	
M.	SCHMIT Alexis (AS)	**X**	
M.	SPÉCIEL Jean-Pierre (JPS)	**X**	

Invités présents :

- Bruno PARAIN (BP)
- Bruno QUAIRAULT (BQ)

Excusés :

- Alexandre HUVET
- Laurent LEFEBVRE
- Stéphane MOTAIS

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance — La Secrétaire de séance

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°9 du 15 février 2022

Le 15/02/2022 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Désignation du Président et de la Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

M. Jean-Pierre Spéciel (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

JPS remercie les membres du CA et Maxime Dussud pour leur engagement. Il regrette que certains travaux n'aient pas plus avancé. Il évoque un bilan financier sain malgré les difficultés rencontrées, avec notamment des subventions à venir.

Le Président de séance met à la disposition des administrateurs :

- ✓ La feuille de présence certifiée exacte et sincère, qui sera signée par le Président et la Secrétaire de séance (absence de pouvoir) ;
- ✓ L'ensemble des documents supports de la réunion communiqués en amont.

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

1. Approbation du PV de CA n°8 du 30/10/2021
2. Point sur le bilan financier 2021
3. Actualités de la Commission vie sportive
   a. Bilan du tournoi du Comité
   b. Organisation de la fin de saison des Championnats IDS 2021-2022 et modifications réglementaires éventuelles
   c. Accueil des phases finales de la Coupe de Vendée
   d. Organisation du Vendée Night'Tour
4. Actualités de la commission jeunes
5. Actualités des autres commissions
6. Planification de la fin de saison et de l'AG 2022
7. Planification saison 2022-2023
8. Point sur les statuts du Comité
9. Point sur les échanges en cours entre la Ligue, ses salariés et les Comités départementaux
10. Questions et informations diverses
11. Pouvoir à agir

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de CA n°8 du 30/10/2021

Exposé de la question

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion de Conseil d'administration.

Synthèse des échanges et résolution votée

Le PV n'appelle pas de remarque particulière.

- **Résolution n° 1** Le PV de CA n°8 est adopté.

⇨ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Point sur le bilan financier 2021

Exposé de la question et synthèse des échanges

Après un point de situation avec le trésorier de l'association, JPS précise que les finances du Comité sont saines. Il dispose notamment d'une réserve qui avoisine les 12 000 €, ce qui lui confère une marge de sécurité de 4 à 5 mois. Toutefois, il n'est pas envisageable de mobiliser ces fonds pour les activités courantes du Comité, il convient donc d'aller chercher d'autres ressources.

Les principaux postes de dépenses sont les frais salariaux, puis les actions en direction des jeunes, axe majeur de l'action du Comité.

Les éléments financiers ont été transmis à Solange Theuil, qui fait fonction de vérificateur aux comptes. Elle va pouvoir viser les pièces et attester de la bonne gestion des finances. Ce bilan financier a vocation à être clair et précis et sera remis aux clubs. Le format utilisé est celui demandé par les financeurs. JPS rappelle que toutes les pièces comptables sont consultables au siège de l'association.

JPS rappelle qu'il manque à ce bilan la valorisation du temps bénévole qui est essentielle, notamment auprès des financeurs. Il invite les membres du CA à transmettre les informations au trésorier.

Il propose également de faire remonter toute interrogation concernant le bilan financier au trésorier.

Il est rappelé le nombre de licenciés en Vendée :

- 1549 en 2020-2021
- 1722 au 15/02/2022

3. Actualités de la Commission vie sportive

Bilan du tournoi du Comité

Exposé de la question et synthèse des échanges

NP souligne le manque de bénévoles pour organiser la compétition. Il fait état de nombreux forfaits liés au Covid qui ont obligé à de nombreuses reprises de l'échéancier. Néanmoins, tout s'est globalement bien passé sur le tournoi. Un retard a été constaté dans le déroulement des journées, suite à un problème de conception de l'échéancier. NP suggère de ne plus utiliser l'adresse mail de Maxime Dussud comme adresse de référence.

Le partenaire fournisseur de matériel était représenté mais JPS fait état de retours négatifs sur l'attitude du représentant. Ce sujet a été évoqué avec notre interlocuteur habituel.

JPS informe que le bilan financier du tournoi est à venir. NP ajoute que les remboursements sont en cours, dans l'attente parfois de la régularisation des justificatifs.

Les membres du Comité tiennent à remercier la Communauté de Communes Terres de Montaigu pour la mise à disposition de l'équipement sportif, les bénévoles du club de Montaigu pour l'organisation logistique, les bénévoles des autres clubs vendéens pour leur soutien au déroulement de l'événement, les 4 arbitres présents et Valérie pour la fourniture des repas pour les bénévoles.

Organisation de la fin de saison des Championnats IDS 2021-2022 et modifications réglementaires éventuelles

Exposé de la question

BQ informe que les IDS se poursuivent, dans un contexte un peu plus compliqué depuis la rentrée de janvier 2022 pour cause de forfaits (covid). Toutefois, les clubs sont satisfaits que le championnat continue.

BQ suggère de prendre une décision en matière de promotion/relégation des équipes pour organiser la fin de saison et notamment pouvoir envisager des divisions équilibrées la saison prochaine. Il soumet plusieurs scénarios aux membres du CA.

Synthèse des échanges et résolution votée

NP affirme qu'il n'est pas judicieux d'envisager de changements maintenant : il convient de rester sur la règle annoncée aux clubs pour la saison 2021-2022 et de mettre en discussion les scénarios avec eux pour organiser la fin de saison 2022-2023 et le renouvellement en saison 2023-2024. BQ informe qu'il restera donc encore des divisions déséquilibrées pour la prochaine saison.

BQ confirme avoir pris en compte dans les scénarios la montée d'un nombre plus important d'équipes en championnat régional.

Après échanges, les membres du CA s'accordent sur la proposition suivante pour l'organisation de la fin de saison en matière de promotion / relégation :

<table>
<tr><th>A</th><th>Équipes engagées 2021/2022</th><th>Montées</th><th>Descentes</th><th>Barrages</th><th colspan="2">Équipes engagées 2022/2023</th></tr>
<tr><td>D1H</td><td>7</td><td>-</td><td>0</td><td rowspan="2">7ème de D1 vs 2ème de D2</td><td colspan="2">8</td></tr>
<tr><td>D2H</td><td>7</td><td>1</td><td>0</td><td colspan="2" rowspan="2">8</td></tr>
<tr><td>D3H</td><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td rowspan="2">7ème de D2 vs 3ème de D3</td></tr>
<tr><td rowspan="2">D4H</td><td rowspan="2">7</td><td rowspan="2">2</td><td rowspan="2">0</td><td colspan="2" rowspan="2">8</td></tr>
<tr><td rowspan="2">8ème de D3 vs 3ème de D4</td></tr>
<tr><td>D5H</td><td>6</td><td>3</td><td>-</td><td>7ème de D4 vs 4ème de D5</td><td>3</td><td>11
2 poules D4</td></tr>
</table>

A	Équipes engagées 2021/2022	Montées	Descentes	Équipes engagées 2022/2023
D1M	7	2 (y compris montée du 3ème de D2)	0	8
D2M	6	3 (y compris montée du 5ème de D3)	0	8
D3M	8	5 (y compris montée du 5ème de D4)	0	8
D4M	14 2 poules de 7	4	-	9 2 poules D4

Par ailleurs, les membres du CA et les clubs vendéens sont invités à faire remonter leurs propositions d'évolution du règlement à Bruno Quairault pour mise en débat lors des prochaines réunions des Présidents/capitaines.

- **Résolution n°3-1** La proposition d'organisation en matière de promotions / relégations pour les championnats IDS 2021-2022 exposée ci-dessus est adoptée en l'état.

⇨ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Accueil des phases finales de la Coupe de Vendée

Exposé de la question et synthèse des échanges

BQ informe qu'aucun club ne s'est positionné pour l'accueil des phases finales, le 15 mai prochain. Il est suggéré de le proposer aux villes ayant candidaté pour l'accueil du Centre Départemental d'Entrainement, après que Maxime se soit assuré de leur capacité à accueillir ces phases finales. A défaut, les autres clubs seront relancés.

Organisation du Vendée Night Tour

Exposé de la question

AS rappelle que l'ambition est d'essayer de faire découvrir la compétition aux joueurs non affiliés pour favoriser l'affiliation de nouveaux clubs ou l'adhésion de nouveaux joueurs aux clubs affiliés. Il précise que le règlement de la compétition comportera deux parties, l'une pour les non affiliés et l'autre pour les affiliés.

Les grands principes de cet événement sportif sont rappelés, notamment ;

- L'obligation de prévoir un tableau promobad, avec le soutien du Comité pour l'organisation
- L'application du même tarif pour tous (affiliés/non affiliés)
- L'obligation d'indiquer une valeur monétaire approximative des lots envisagés à titre indicatif (70% des inscriptions hors frais de gestion)
- Le souhait de proposer des lots de même valeur pour les gagnants des différents tableaux
- L'attribution des recettes de la buvette au club organisateur de l'étape

Synthèse des échanges

AS s'interroge sur les critères d'attribution de la manifestation aux clubs (notamment en cas de forte demande). Les grands principes proposés sont les suivants :

- Répartition géographique équilibrée (dans la mesure du possible)
- Rotation entre les clubs
- Priorité aux candidats non retenus en année N pour l'année N+1

Il est également acté de limiter la participation aux joueurs vendéens pour cette première étape « test » et d'utiliser le matériel informatique du club accueillant.

AS précise que l'objectif est d'organiser une première édition avant la fin de saison. Un mail de présentation et de premier 'sondage' sera envoyé aux clubs à cette fin. JPS suggère d'informer également les clubs non affiliés en parallèle (même s'ils ne peuvent pas être organisateurs).

Evolution du règlement des IDS – arbitrage

Exposé de la question et synthèse des échanges

BP s'interroge sur le fait d'imposer la présence d'arbitres et de scoreurs lors des étapes du Vendée Night Tour : il rappelle que cela oblige à avoir un JA (juge arbitre) accrédité. JPS précise que lorsque des arbitres ou JDL (juges de ligne) officient en l'absence d'un JA avec les qualifications, les matchs ne pourront pas être comptabilisés dans leur suivi d'activité. BQ craint que cela ne démotive.

JPS regrette que le règlement imposant la présence d'un JA dans le club pour l'organisation de tournois privés n'ait pas été appliqué (règlement Ligue). Nous disposerions de plus de JA en Vendée et la question de la rémunération ne se poserait plus. BP précise qu'il existe des JA en Vendée mais que très peu sont actifs (2 ou 3). JPS souligne l'impossibilité de continuer à développer la pratique en s'appuyant sur si peu de personnes, très mobilisées.

Les solutions envisagées par les membres du CA :

- Rappel au règlement pour les clubs de D1 mixte et pour les clubs organisateurs d'événements officiels
- Interpellation de la Ligue sur l'application de son règlement
- Suppression des mentions du règlement des IDS assouplissant les règles pour imposer la présence d'un JA
- Obligation pour chaque club évoluant en D1 mixte de disposer d'un JA actif et de le mobiliser sur les journées de championnat
- Augmentation du montant de l'amende en cas de non-respect du règlement

JPS fait part de ses suggestions pour faire la promotion du badminton, attirer de nouveaux joueurs et des partenaires. Il suggère de s'inspirer des pratiques d'autres sports, par exemple :

- Le scoring, pour permettre aux visiteurs de suivre les matchs, à suggérer en ICD et imposer en D1 mixte
- L'arbitrage des matchs de la D1 mixte par des arbitres des clubs et l'obligation de disposer de chaises d'arbitres quand on évolue en D1 mixte (pour inciter les collectivités à investir en l'inscrivant dans le règlement)
- Eventuellement des juges de ligne

Il précise que des formations d'arbitre pourront être organisées avec le soutien de la Ligue. Les membres du CA comprennent l'enjeu, notamment de renouvellement des JA, et sont globalement favorables aux propositions. Ils constatent toutefois qu'il est déjà difficile de mobiliser les

adhérents pour l'administration des clubs et que ce renouvellement prendra du temps. Il est proposé de procéder par étape.

BP rappelle que l'augmentation du nombre de JA est souhaitée depuis 2 olympiades déjà, mais que parallèlement, il ne compte aucune inscription pour les sessions GEO. Il précise qu'il faut que les compétiteurs aient envie d'avoir une compétition spectacle pour déployer toutes ces mesures. Il s'interroge par exemple sur la communication des clubs sur les résultats de leurs équipes en direction des joueurs loisirs. Une démarche progressive lui semble souhaitable avec par exemple la présence d'un JA sur les rencontres.

4. Actualités de la Commission Jeunes

Choix des tenues pour le collectif jeunes et autres achats textiles

Exposé de la question et synthèse des échanges

NP informe que la commande en cours sur le modèle choisi (8 clubs répondants sur 24) en utilisant la dotation du partenaire pour financer en partie cette dépense.

JPS suggère de mobiliser les partenaires financiers pour financer ces maillots et peut-être également des vestes pour les jeunes et les coaches. Pour mémoire, ces textiles resteront la propriété du Comité.

Tarification de stage Vendélite

Exposé de la question et synthèse des échanges

NP informe que le stage s'est déroulé du 9 au 11 février 2022. Il comptait 17 participants. JPS souligne la bonne ambiance et l'encadrement de qualité. NP indique que certains jeunes ayant participé aux 3 jours et à d'autres événements cette même semaine (stages clubs, tournoi) étaient un peu fatigués. JPS suggère d'aborder cette question des plannings en ETD. Maxime a transmis un bilan de l'action avec une estimation à 780 € = ce que nous aurait coûté de faire appel à un intervenant extérieur.

5. Actualités des autres commissions

Mission partenariat – recyclage des volants

Exposé de la question et synthèse des échanges

EG précise qu'un contact a été pris par téléphone puis par mail avec l'entreprise Compo plume en fin d'année afin d'établir un partenariat au bénéfice des clubs vendéens. Elle sera recontactée par JPS pour finaliser les modalités de la coopération. Les volants seront centralisés par le CODEP (récupérés lors des entrainements assurés par Maxime, des compétitions, des temps forts du Comité) et véhiculés périodiquement à l'entreprise par Maxime également.

6. Planification de la fin de saison et de l'AG 2022

AG 2022

Exposé de la question et synthèse des échanges

JPS rappelle qu'elle doit être organisée a minima 3 semaines avant celle de la Ligue, fixée au 11/06/2022. Il est proposé de l'organiser à l'occasion de la Ladies cup, le 08/05/2022 à St Jean de Monts. Le club sera contacté pour obtenir son accord et confirmer la présence de locaux adéquats.

Réunion des présidents et des capitaines

Exposé de la question et synthèse des échanges

Il est proposé de l'organiser le vendredi 29/04 à la Maison des Sports, idéalement en présentiel. Elle sera l'occasion d'évoquer notamment le bilan de l'année, les évolutions du règlement des IDS, le développement de l'arbitrage.

7. Planification saison 2022-2023

Cf. Paragraphe 3.

8. Point sur les statuts du Comité

Exposé de la question

JPS rappelle qu'ils ont été enregistrés sans signature, ce qui empêche notamment de récupérer les fonds des tournois du Comité auprès de la banque de Badnet. Ils doivent donc être validés et déposés à nouveau en préfecture.

Résolution votée

- **Résolution n°8** Les membres du CA reconnaissent les statuts présentés à l'occasion de cette réunion comme étant les statuts du Comité en vigueur du Comité. Ils autorisent le Président à valider ces statuts en l'état.

⇨ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Point sur les échanges en cours entre la Ligue, ses salariés et les Comités départementaux

Exposé de la question

JPS rappelle la réception d'un courrier faisant état du mal-être des salariés des Comités départementaux de badminton en Pays de la Loire. Une réunion a été organisée avec le CA de la Ligue le 08/01/2022 et a permis d'identifier des axes de travail. L'un des enjeux est de clarifier ce que la Ligue attend des Comités au travers de l'ETR, en faisant évoluer la charte. Un nouveau temps de travail devait être organisé et a été annulé au dernier moment sans fixer de nouvelle échéance. JPS regrette la gestion de ce collectif d'échange.

10. Questions et informations diverses

Projet du comité

Exposé de la question et synthèse des échanges

JPS précise que la démarche proposée fait suite à l'enquête auprès des clubs et vise à doter le Comité d'un projet. Il propose la constitution d'une équipe projet, composée de 6 à 8 personnes d'horizons variés et travaillant avec le soutien du CDOS pendant quelques mois.

AS s'interroge sur la capacité à mobiliser des bénévoles.

JPS indique qu'il est essentiel que ce travail ne repose pas que sur les élus. Le projet doit s'appuyer sur ce que les joueurs vendéens veulent pour le badminton en Vendée. Il souhaiterait que la mobilisation autour de ce projet associatif permette de porter de nouvelles actions, au-delà des interventions habituelles du Comité.

BP souligne qu'il est important que des élus du Comité participent à ces travaux. JPS confirme que ça sera le cas et rappelle que les grands thèmes sont identifiés de la Fédération.

EG suggère que les élus du Comité posent la base du projet = les actions déjà portées par le Comité actuellement, et d'inviter les adhérents motivés à venir développer de nouvelles actions qui leur tiennent à cœur.

EG rédige une proposition à adresser aux adhérents conformément à ces échanges.

Ces points, ne figurant pas à l'ordre du jour, n'appellent pas de vote du Comité Directeur.

11. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour

- **Résolution n°11** Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.
  - ⇨ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JPS remercie les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h05.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Le Président du Comité

La Secrétaire du Comité

Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.